

## **PLU de Fegersheim**

### **Compte-rendu de l'Atelier Economie**

**22 octobre 2009**

#### Accueil et introduction

M. René LACOGNE, Maire de Fegersheim, Mme Sylvie REEB, adjointe au Maire et M. Martial BELLON, conseiller municipal et animateur de l'atelier, accueillent les participants et introduisent l'atelier.

Ce deuxième atelier sur la thématique de l'économie est organisé dans le cadre de la démarche de concertation tout au long de l'élaboration du PLU de Fegersheim. Le développement économique est l'un des cinq enjeux de développement de la commune.

#### Présentation de M. SCHAAL (Association de sauvegarde du patrimoine de Fegersheim – Ohnheim)

L'Association de sauvegarde du patrimoine de Fegersheim – Ohnheim expose le développement économique de la commune et propose plusieurs pistes de réflexion pour l'élaboration du PLU de Fegersheim.

#### Présentation de Mme DESFOSSEZ (Chambre de Commerce et d'Industrie)

- La CCI propose de mener, selon le souhait de la municipalité, une enquête auprès des entreprises de Fegersheim. Les thématiques abordées seront relativement généralistes et traiteront du foncier, de l'accessibilité à la fois des employés et des chaland, ainsi que de la problématique des services aux entreprises. Un comité de pilotage rassemblera la commune, les services de la CUS et l'ADEUS.
  - M. BELLON interpelle les représentants des entreprises par rapport à cette enquête.
- ↳ L'intérêt est unanime, les entreprises sont prêtes à répondre à cette enquête.
- Mme DESFOSSEZ souhaite revenir sur l'intervention de l'association de sauvegarde du patrimoine. Elle souligne que l'évolution du commerce est rapide tant dans la

conception même de la vente que dans les produits ou les modes de distribution. Le commerce est indispensable d'un développement du territoire. Cela peut passer évidemment par le commerce de proximité mais aussi par les petites et moyennes surfaces.

- M. ANTOINE revient sur l'enquête proposée par la CCI. Il est d'accord avec cette démarche mais s'interroge sur la nécessaire vision prospective de celle-ci, notamment dans le domaine des services (ex. : mutualisation des services pour les entreprises artisanales).
- ↪ Mme DESFOSSEZ rappelle que l'enquête est avant tout une photographie instantanée de l'existant et des besoins. La vision prospective est nécessaire et interviendra dans un deuxième temps, sur les bases de l'enquête.
- ↪ M. le Maire souligne que certaines entreprises ont aujourd'hui des besoins d'extension. L'enquête va permettre à la commune de voir quels sont les besoins et d'adapter les réponses notamment au travers du PLU.
- Mme HUSSER-SCHAAL souligne qu'il existe aujourd'hui dans le POS une zone d'extension pour les activités.
- ↪ M. le Maire souligne que celle-ci est en IINAx ce qui signifie qu'elle n'est pas aménageable en l'état. M. le Maire reconnaît par ailleurs que la zone actuelle manque de lisibilité du fait de la mixité des activités entre commerce et industrie.

#### Présentation de Mme VIGNERON (ADEUS)

- M. KAPPELER manifeste son opposition à l'implantation d'une zone logistique à Fegersheim.
- ↪ Mme STAUB, directrice du syndicat mixte pour le SCOTERS, rappelle que trois zones identifiées au SCOTERS ont vocation à accueillir, entre autre, de la logistique. Elles ont été réparties stratégiquement sur le territoire, au nord et au sud de Strasbourg ainsi qu'à proximité immédiate du port autonome de Strasbourg. La première à Kogenheim est fortement contrainte (accessibilité et risque d'inondation) et risque de ne pas se faire. La seconde à Brumath-Mommenheim-Bernolsheim est déjà bien engagée et accueille déjà bon nombre d'entreprise (logistique et services). A terme 2.000 emplois sont prévus. Le troisième secteur concerne Fegersheim-Lipsheim. L'idée de sa vocation logistique provient du fait de sa proximité avec Strasbourg, le port autonome et son possible raccordement au fer. Elle pourrait facilement desservir l'agglomération en produit de consommation. Au-delà des disponibilités foncières, cette zone d'activité à éventuelle vocation logistique représente un véritable enjeu pour les communes de Fegersheim et Lipsheim mais aussi pour la CUS. Il est ici question de l'attractivité de l'ensemble du territoire. Elle a pour objectif de produire des emplois dans le secteur concerné, il ne faut pas uniquement voir ça comme un élément négatif. Les modalités d'aménagement concernent la commune et la CUS.
- ↪ M. BELLON souhaite préciser les propos de Mme STAUB. Il souhaite parler de capacités foncières plutôt que de disponibilités foncières car justement, le foncier n'est pas du tout maîtrisé par la puissance publique sur le secteur concerné.

- Plusieurs participants remettent en cause les chiffres avancés par l’ADEUS sur les espaces disponibles au Port Autonome de Strasbourg (PAS).
- ↪ Mme VIGNERON ainsi que M. BRUCKER (direction du développement économique et de l’attractivité de la CUS) avance les mêmes chiffres d’une quarantaine d’hectare disponibles dont une trentaine d’hectares devant soit être déconstruits soit dépollués.
- M. SCHAAL s’interroge sur les orientations du SCOTERS.
- ↪ Mme STAUB rappelle que les décisions inscrites au SCOTERS ont été validées et décidées par les élus du territoire. Les décisions ont été prises collégalement par les élus des 139 communes du territoire.
- M. MARX se demande si le port, avec son réseau viaire et ferré dense ainsi que la présence du Rhin et des canaux, ne serait pas à privilégier au regard des enjeux liés au développement durable.
- ↪ Mme DESFOSSEZ tient tout d’abord à rappeler que les entreprises demeureront des contribuables malgré le projet de suppression de la taxe professionnelle. Ensuite, Mme DESFOSSEZ insiste sur le fait qu’il n’y a pas de friche au port autonome de Strasbourg. Celui-ci est propriétaire des terrains et il y a déjà de nombreux projets sur les espaces encore libres. Elle reconnaît aussi que le port est idéalement placé au regard des infrastructures de transports et qu’à l’heure actuelle, une réflexion est en cours pour optimiser l’utilisation du fret ferroviaire et fluvial selon les objectifs du développement durable. Mme DESFOSSEZ rappelle enfin que la logistique ne passe pas exclusivement par la route.
- M. le Maire confirme que les friches sur le port ne sont pas forcément mobilisables. M. le Maire rappelle par ailleurs qu’en 2006, le SCOTERS a fait l’objet d’une enquête publique et qu’il n’y avait eu aucun retour de la part des habitants de Fegersheim. Enfin, M. le Maire se souvient de vifs échanges avec le maire de Kogenheim à propos de la zone logistique prévue dans cette commune. Les camions auraient transités par Fegersheim augmentant ainsi le trafic déjà dense.

Présentation de M. BRUCKER (Direction du Développement Economique et de l’Attractivité à la CUS)

M. BRUCKER présente le cahier des charges de l’étude lancée par la DDEA pour la définition de la vocation économique, du positionnement et du schéma d’aménagement de la plateforme d’activités de Fegersheim-Lipsheim. L’étude sert à ouvrir le débat.

- M. SCHAAL se demande pourquoi trois scénarii seront proposés par le bureau d’étude, pourquoi pas moins, pourquoi pas plus ? M. SCHAAL regrette que l’acceptabilité des habitants soit oubliée dans l’étude.
- ↪ M. BRUCKER rappelle que les élus impliqués dans l’étude auront leur mot à dire durant celle-ci notamment sur les divers scénarii proposés par le bureau d’études. Concernant les trois scénarii, M. BRUCKER souligne qu’il s’agit du chiffre idéal et récurrent dans de nombreuses études.

- Mme STAUB rappelle que le SCOTERS permet la logistique à Fegersheim mais pas uniquement. Par ailleurs, les orientations du SCOTERS pourront évoluer suivant les résultats de l'étude menée actuellement par la CUS. Les élus locaux en collaboration avec ceux de la CUS devront ensuite définir les modalités du projet.
- M. BELOW estime que c'est une perte de temps pour les transporteurs d'aller au port. Fegersheim est ainsi très bien située. Néanmoins la future zone d'activités devra permettre aux entreprises locales de s'agrandir. Enfin, il rappelle que des négociations avec les agriculteurs seront indispensables pour pouvoir maîtriser le foncier.
- M. BRUCKER souligne que l'étude pourra alimenter les réflexions du PLU en cours. Le bureau d'études rendra des premiers éléments (phase 1 : diagnostic) de réflexion à la CUS en fin d'année.
- Mme HUSSER-SCHAAL demande que le cahier des charges de cette étude ne soit pas confidentiel.
- ↳ M. BRUCKER rappelle qu'il ne peut pas encore le diffuser puisque le marché n'est pas encore notifié.
- Mme REEB souligne que la commune de Fegersheim peut se faire aider par différentes institutions pour élaborer son PLU.
- M. le Maire se dit préoccupé des friches sur sa commune. Les actions envisageables sont cependant limitées car il s'agit de sociétés privées.
- M. BELLON revient sur le projet de stratégie économique de la CUS : « Strasbourg éco 2020 ». il se demande si le pôle d'innovation prévu à Illkirch-Graffenstaden ne peut pas s'étendre à Fegersheim.
- ↳ Pour M. BRUCKER, il est nécessaire de prendre en compte d'une part le souhait des élus locaux, et d'autre part, les besoins des entreprises locales.
- Mme DESFOSSEZ rappelle que l'élaboration du PLU est un exercice difficile comme toutes démarches prospectives. Elle souligne donc la nécessité de ne pas se fermer des portes. Au travers du PLU, la collectivité publique peut organiser le monde privé.

#### Présentation de Mme DELHAUTAL (Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin)

- Mme DELHAUTAL propose quelques pistes de réflexion pour développer le tourisme à Fegersheim et propose notamment des hébergements insolites, à la mode en ce moment, comme les yourtes ou des roulottes afin de faire de Fegersheim une alternative à Strasbourg.
- ↳ Mme REEB s'interroge sur l'aide que peut apporter l'ADT pour soutenir les démarches des communes face à des investisseurs privés.
- ↳ Mme DELHAUTAL souligne qu'un service de l'ADT spécialement dédié à ces missions, en partenariat avec la CCI peut soutenir les communes.

- M. le Maire rappelle qu'un recueil des points d'intérêt du territoire de la CUS existe et qu'il avait été réalisé par les services de la CUS il y a quelques années.

#### Conclusion et remerciements

- M. BELLON remercie les présents pour leur contribution et donne rendez-vous au prochain atelier consacré aux déplacements le jeudi 26 novembre. L'atelier s'achève à 20h30.

#### Présents

M. LACOGNE, Maire de Fegersheim  
Mme REEB, Adjointe au Maire  
Mme DIETSCH, Conseillère municipale  
Mme HUSSER-SCHAAL, Conseillère municipale  
Mme PUTHOD, Conseillère municipale  
M. BELLON, Conseiller Municipal

M. RIGENVAL, DGS Mairie de Fegersheim  
M. ADNOT, Mairie de Fegersheim

Mme JEANNIARD, ADEUS  
Mme VIGNERON, ADEUS

M. BRUCKER, Direction du Développement Economique et de l'Attractivité, CUS  
Mme COSTANZA, service de la Planification Territoriale, CUS  
M. CHARTIER, service de la Planification Territoriale, CUS

Mme DESFOSSEZ, CCI  
Mme STAUB, Syndicat mixte pour le SCOTERS  
Mme DELHAUTAL, ADT67

M. ADAM, Adam Toitures  
Mme NEZONDET, Botanic  
M. KAPPELER, Kappeler  
M. BLAISE, Renault Trucks  
M. MEBS, Spitzer Eurovrac

M. ANTOINE  
M. BELOW  
M. CARBIENER  
M. CHAMAGNE  
M. MARX  
M. MUTSCHLER  
M. RIEFFEL  
M. SCHAAL  
Mme WELSCH  
M. ZWEIBRUCKER